



Avis de Soutenance

Monsieur Maximilian GERHOLD

Droit – E2DSP Toulouse

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés :

L'exercice de la profession d'avocat au service de l'État de droit Une étude franco-allemande des droits fondamentaux

dirigés par Madame Aurore GAILLET et Monsieur Kai VON LEWINSKI

Soutenance prévue le **lundi 10 octobre 2022**

Lieu : Universität Passau Innstraße 40, 94032 Passau

Salle : 401 NK

Composition du jury proposé

Mme Aurore GAILLET	Université Toulouse 1 Capitole	Co-directrice de thèse
M. Kai von LEWINSKI	Universität Passau, Juristische Fakultät, Chair of Public Law, Media and Information Law	Co-directeur de thèse
M. Martin HENSSLER	Universität zu Köln, Rechtswissenschaftliche Fakultät, Institut für Anwaltsrecht	Rapporteur
M. Armin STEINBACH	École des hautes études commerciales Paris (HEC)	Rapporteur

Mots-clés : droit comparé, Allemagne, avocat, droits fondamentaux,

Résumé :

La thèse s'intéresse à l'avocat, un acteur crucial du service public de la justice dont le statut juridique, surtout constitutionnel, est largement ignoré par la doctrine française. Les décisions du Conseil constitutionnel sont en effet peu nombreuses, en comparaison de celles rendues par la Cour constitutionnelle fédérale allemande, dont la jurisprudence relative à la profession d'avocat est abondante, jusqu'à guider les grandes directives constitutionnelles propres à cette profession. Le regard comparatif franco-allemand porté sur le sujet se propose d'envisager les droits fondamentaux de l'avocat comme des droits « fonctionnels ». Après une partie introductive, qui situera le sujet et cette problématique, l'étude présentera l'état du droit constitutionnel allemand et français relatif à la profession d'avocat, en insistant spécialement sur les particularités des droits fondamentaux en jeu : l'avocat est titulaire de libertés économiques, de la liberté d'expression, et il est au service de principes constitutionnels, notamment des garanties procédurales constitutionnelles. Après avoir ainsi établi le caractère instrumental de la profession d'avocat pour organiser constitutionnellement la procédure juridictionnelle, la thèse analyse les conséquences qui en découlent pour les droits fondamentaux de l'avocat, dans leurs dimensions subjective, comme objective.